



## Pension alimentaire élevée parce que assurance vie

Par **cathkhin**, le **03/06/2015** à **14:05**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2012 et j'ai reçu un montant compensatoire élevé résultant de la vente de ma maison à mon ex mari. J'ai placé cette somme sur une assurance vie et j'ai opté pour un retrait partiel de 500 euros par mois. Une partie de la somme que me doit mon ex mari m'est versée pendant quelques années sous la forme de 500 euros également. Par conséquent mes revenus sont pour l'instant de 1000 euros. Mon ex époux ayant la garde des 3 enfants, il vient de m'assigner devant le JAF pour une pension alimentaire de 600 euros. Il gagne 3500 euros par mois, est allocataire de la caf et invoque les traites qu'il a à payer pour la maison pour justifier cette pension. Il va vendre cette maison et se mettre à jour pour acheter conjointement une maison avec sa compagne. Je n'ai aucune preuve pour le moment malheureusement. Il va de soi que je dois payer une pension pour mes enfants même si jusqu'à présent je leur donnais de l'argent directement. Je n'ai jamais travaillé et mon nouveau petit ami se trouvant en Inde je dois y aller fréquemment, ce dont se sert mon ex époux pour invoquer une vie oisive de ma part. Avec un loyer de 500 euros + les charges annexes et une pension de 600 euros à devoir lui payer je suis asphixiée. Mon assurance vie était pour m'assurer une retraite et un logement plus tard, je n'avais pas l'intention d'y toucher. Comment peut on donner une pension aussi lourde à une personne sans salaire juste sous prétexte qu'elle a eu un montant compensatoire suffisant? J'arrivais juste à couper ma vie en 2 entre l'inde et la france pour partager mon temps entre mon conjoint et mes enfants. Je vais devoir espacer mes retours en france et au final ce sont les enfants qui vont en pâtir. La décision sera finale à la fin du mois mais j'ai l'impression que c'est perdu d'avance pour moi.